

**Modification de l'offre de « de parts sociales »
par Brupower SC
SUPPLEMENT A LA NOTE D'INFORMATION du 08/02/2024**

Le présent document a été établi par Caroline Marquet, coordinatrice générale de Brupower SC.

Le présent document n'est pas un prospectus et n'a pas été vérifié ou approuvé par l'autorité des services et marchés financier.

Ce supplément à la note d'information est correct à la date du 27/06/2024.

AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.

LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTES : L'INVESTISSEUR RISQUE D'EPROUVER DE GRANDES DIFFICULTES A VENDRE SA POSITION A UN TIERS AU CAS OU IL LE SOUHAITERAIT.

Conformément à l'article 15 de la loi du 11 juillet 2018, le présent supplément a pour objet de modifier ce qui suit dans la note d'information relative à l'offre de « de parts sociales » par Brupower SC du 08/02/2024 :

- 1) Dans la partie III B2 à la page 8, dans les détails du financement de l'investissement, ajout du paragraphe suivant :

« En parallèle des projets précités, Brupower se prépare à participer et investir dans la dynamique des REScoops belges dans les projets à ampleur nationale, tel que l'investissement dans l'éolien offshore, tant dans des parcs existants que des parcs à construire. Cela s'articule dans la prise des parts dans la coopérative SeaCoop CVSO, dont les coopérateurs sont exclusivement les REScoops belges. Cet investissement, étalé de 2024 à 2032 ne pourrait dépasser le montant maximal de 5.000.000 € sur cette période et pourrait être partiellement financé par la présente offre. »

En conformité avec l'article 15 précité, cette modification ouvre un droit de rétractation aux investisseurs qui ont déjà accepté d'acheter les instruments de placement ou d'y souscrire avant que le supplément n'ait été publié. Ce droit de révoquer leur acceptation est valable pour une durée de deux jours ouvrables après la publication du présent supplément, soit jusqu'au 01 juillet 2024 inclus. La demande doit être adressée par email à caroline@brupower.be.